1 9 NOV. 2020

Mr. Farouk Saïdji Avenue de la Roseraie 44 1205 Genève

Madame Albane Schlechten
Présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève
Service du conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 9 novembre 2020

Objet: Pétition pour la sécurisation du croisement entre le Chemin Maurice-Roch et l'Avenue de la Roseraie

Chère Madame La Présidente,

Je souhaite par la présente vous remettre une pétition demandant la sécurisation du croisement entre le Chemin Maurice-Roch et l'Avenue de la Roseraie.

Du fait de l'absence de panneau « STOP » et de marquage au sol sur le Chemin Maurice-Roch à cet endroit, les véhicules qui empruntent le Chemin Maurice-Roch s'arrêtent invariablement sur le trottoir abaissé de l'Avenue de la Roseraie avant de s'y engager.

Cette situation très préoccupante met en péril la sécurité des piétons qui empruntent ce segment de trottoir, notamment les enfants des immeubles sis aux 42, 44 et 46 Avenue de la Roseraie qui se rendent à l'école de la Roseraie à pied. Ils sont fréquemment obligés de slalomer entre les véhicules à l'arrêt.

Je demande donc que des aménagements soient installés rapidement à ce croisement afin de garantir la sécurité de tou-t-e-s (cf. pétition ci-jointe).

Etant persuadé que vous trouverez cette demande raisonnable, je me permets de vous l'adresser en ce jour car des travaux sont en cours sur le Chemin Maurice-Roch et je pense qu'il serait opportun d'en profiter pour sécuriser ce croisement définitivement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Chère Madame La Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Mr. Farouk Saïdji

## Annexe mentionnée

Copie : Madame Frédérique Perler, Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

## Pétition à l'adresse du Conseil municipal de la Ville de Genève pour la sécurisation du croisement entre le Chemin Maurice-Roch et l'Avenue de la Roseraie

Du fait de l'absence de panneau « STOP » et de marquage au sol sur le Chemin Maurice-Roch au croisement avec l'Avenue de la Roseraie, les véhicules qui empruntent le Chemin Maurice-Roch s'arrêtent invariablement sur le trottoir abaissé de l'Avenue de la Roseraie avant de s'y engager.

Cette situation très préoccupante met en péril la sécurité des piétons qui empruntent ce segment de trottoir, notamment les enfants des immeubles sis aux 42, 44 et 46 Avenue de la Roseraie qui se rendent à l'école de la Roseraie à pied. Ils sont fréquemment obligés de slalomer entre les véhicules à l'arrêt.

Nous demandons l'aménagement de ce croisement afin de garantir la sécurité de tou-t-e-s.

Dans ce but, nous demandons:

- L'installation d'un panneau « STOP » sur le Chemin Maurice-Roch, en amont de son croisement avec l'Avenue de la Roseraie, et un marquage au sol signalant aux véhicules où s'arrêter sans empiéter sur le trottoir abaissé;
- L'installation d'un ralentisseur sur le Chemin Maurice-Roch, juste avant l'intersection avec l'Avenue de la Roseraie ;
- Que le revêtement du segment de trottoir à cette intersection soit d'une couleur différente de celle du revêtement du Chemin Maurice-Roch et différente de celle du revêtement du trottoir qui continue sur l'Avenue de la Roseraie.